



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 21 septembre, à 20h à la salle du conseil du 18 rue du Golf, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Caroline Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 2 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20 h 02.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

Rés. no
2021-140



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2021-141**

**Rés. no
2021-142**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire de l'année 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 26 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire de l'année 2021, tel que présenté et avec dispense de lecture.

3.2 Adoption du procès-verbal de la 8^e séance ordinaire de l'année 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 3 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 8^e séance ordinaire de l'année 2021, tel que présenté et avec dispense de lecture.

5. RAPPORTS ET DOCUMENTS D'INFORMATIONS

5.1 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

La directrice générale adjointe dépose au conseil le rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

La directrice générale adjointe dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.

5.3 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

La directrice générale adjointe dépose le rapport mensuel de M. Érik St-Gelais, concernant les activités du service de l'urbanisme.

5.4 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

La directrice générale adjointe dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.5 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

La directrice générale adjointe dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Caroline Hovington, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.6 Rapports mensuels sur la trésorerie

La directrice générale adjointe dépose au conseil les rapports mensuels de la directrice des finances sur la trésorerie.

5.7 Rapport du comité des finances

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe dépose au conseil l'état des activités financières de fonctionnement analysé lors de la rencontre du comité des finances tenue

**Rés. no
2021-143**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

08/09/2021, et couvrant la période allant du 01/01/2021 jusqu'au 30/06/2021;

CONSIDÉRANT que ledit rapport montre des revenus totaux de 2 449 040.21 \$, des dépenses totales de 955 957.99 \$, des conciliations à des fins fiscales totales de 142 155.57 \$, pour un excédent de 1 350 926.65 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2021-144**

5.8 Rapport sur les déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 13 septembre 2021, un rapport détaillé sur les déboursés effectués entre le 16 juillet 2021 et le 10 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport sur les déboursés, montrant un total de 127 chèques, pour une somme de 290 922.44 \$.
- ii. D'entériner les dépenses présentées au rapport comme s'ils avaient été préalablement autorisés par le conseil.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

**Rés. no
2021-145**

7.1 Demande de dérogation mineure 2021-002

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur L'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la municipalité a adopté un règlement sur les dérogations mineures quant aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que l'immeuble qui fait l'objet de la demande est constitué 5 147 946, et est situé au numéro civique 48 rue du Vallon à Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure a pour objet :

- i. La construction d'un garage de 72.46 m²(780 pi²) en cours arrière ce qui va à l'encontre de l'article 12.5.7 sur la superficie maximale au sol qui stipule que l'aire



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

maximale au sol pour un garage isolé est de 20% la superficie du terrain sans toutefois excéder 60 m² (646 pi²);

CONSIDÉRANT que dans le cas où les objets de la présente demande incluraient des travaux déjà réalisés, ceux-ci ont fait l'objet de l'émission d'un permis de construction, et semblent avoir été réalisés de bonne foi;

CONSIDÉRANT que la présente demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété du voisinage et que pour s'en assurer, la municipalité a expédié une copie de l'avis public à tous les propriétaires des immeubles adjacents à celui du demandeur;

CONSIDÉRANT que le CCU, n'a pas statué sur la demande;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à la séance d'octobre.

**Rés. no
2021-146**

7.2 Révision de la politique n° RF 2.1 – PERCEPTION ET RECOUVREMENT DES TAXES

CONSIDÉRANT le projet de politique n° RF 2.1 tel que révisée remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 13 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter la politique n° RF 2.1 PERCEPTION ET RECOUVREMENT DES TAXES, tel que révisée

8. AFFAIRES PRINCIPALES

**Rés. no
2021-147**

8.1 Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour la protection de l'enfant

CONSIDÉRANT que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant.
- ii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage à:
 - Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
 - Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
 - Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
 - Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
 - Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
 - Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
 - Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
 - Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'évènements rassembleurs favorisant



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'inclusion et la participation sociale.

**Rés. no
2021-148**

8.2 Démission de pompiers au sein du service de sécurité incendie de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT les démissions reçues par le directeur du SSI, concernant trois employés du service;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil concernant la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- iii. D'accepter la démission et mettre fin à l'emploi des pompier temps partiel suivants: Louis Imbeault, Benoit Morin St-Gelais, et Pascal Caron.

**Rés. no
2021-149**

8.3 Licenciements de deux employés du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que les employés Guylaine Lévesque et Steven Jean sont en situation d'absence prolongée sans justification;

CONSIDÉRANT que la direction du service de sécurité incendie a pris des moyens pour joindre lesdits employés afin de connaître leurs intentions;

CONSIDÉRANT que lesdits employés n'ont pas donné de retour aux demandes de la direction du service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- iv. De licencier les employés Guylaine Lévesque et Steven Jean de leurs fonctions au sein du service de sécurité incendie de Chute-aux-Outardes.
- v. De remercier lesdits employés pour les années de service consenti au sein du service de sécurité incendie de Chute-aux-Outardes.

**Rés. no
2021-150**

8.4 Embauche de 9 Apprenties-pompier / Apprentie-pomprière



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- vi. De procédé à l'embauche de : Josée St-Gelais, Alexandre Gagné, Jesse Desbiens, Mathieu Ouellet, Tommy Dufour, Mathieu Coté, Zachary Lavoie, Yanick Tremblay et de Jason Girard à titre d'apprenti pompier.
- vii. Que cette embauche soit subordonnée à la vérification et l'absence d'antécédents judiciaires jugés incompatible avec la charge de pompier municipal.

**Rés. no
2021-151**

10. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2021-152**

11. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20 h 22.

Yoland Émond,
maire.

Caroline Hovington,
directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe.